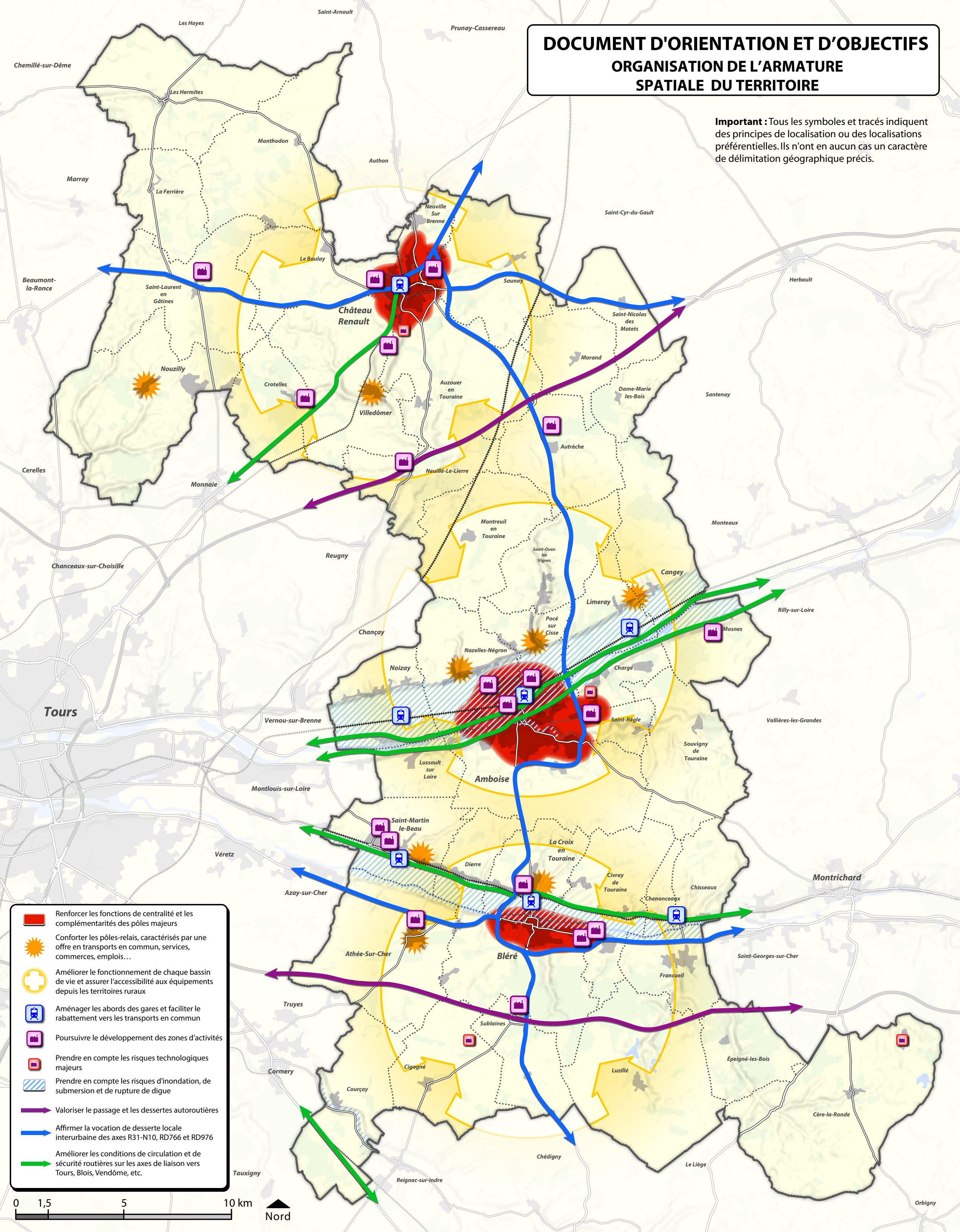


DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS ORGANISATION DE L'ARMATURE SPATIALE DU TERRITOIRE

Important : Tous les symboles et tracés indiquent des principes de localisation ou des localisations préférentielles. Ils n'ont en aucun cas un caractère de délimitation géographique précis.



-  Renforcer les fonctions de centralité et les complémentarités des pôles majeurs
-  Conforter les pôles-relais, caractérisés par une offre en transports en commun, services, commerces, emplois...
-  Améliorer le fonctionnement de chaque bassin de vie et assurer l'accessibilité aux équipements depuis les territoires ruraux
-  Aménager les abords des gares et faciliter le rabattement vers les transports en commun
-  Poursuivre le développement des zones d'activités
-  Prendre en compte les risques technologiques majeurs
-  Prendre en compte les risques d'inondation, de submersion et de rupture de digue
-  Valoriser le passage et les dessertes autoroutières
-  Affirmer la vocation de desserte locale interurbaine des axes R31-N10, RD766 et RD976
-  Améliorer les conditions de circulation et de sécurité routières sur les axes de liaison vers Tours, Blois, Vendôme, etc.

